



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

145^e Assemblée de l'UIP

Kigali (Rwanda)
11-15 octobre 2022



145e ASSEMBLÉE DE L'UIP
2022 | Kigali, Rwanda

Commission permanente de la
démocratie et des droits de l'homme

C-III/145/DR-am.1
11 octobre 2022

L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États

Amendements au projet de résolution présentés dans les délais statutaires par le Forum des femmes parlementaires

Ce document comprend :

1. les amendements proposés par le Forum des femmes parlementaires au projet de résolution,
2. la manifestation du soutien du Forum des femmes parlementaires aux amendements proposés par les délégations nationales.

1. AMENDEMENTS PROPOSÉS

PRÉAMBULE

Nouvel alinéa 9bis

Ajouter un nouvel alinéa après l'alinéa 9 comme suit :

(9bis) Condamnant également les graves abus commis à l'encontre des femmes et des filles migrantes, notamment toutes les formes de discrimination et de violence fondées sur le genre, le travail forcé, l'exploitation et la traite,

DISPOSITIF

Nouveau paragraphe 10bis

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 10 comme suit :

10bis. Exhorte les gouvernements et les parlements à s'attaquer à l'aspect de la demande de la traite, notamment de la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle, au moyen de mesures législatives, répressives et éducatives ;

2. MANIFESTATION DE SOUTIEN

PRÉAMBULE

Nouvel alinéa 8bis

Appuyer l'amendement proposé par le Canada visant à ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 8 comme suit :

8bis) constatant l'aspect particulièrement sexospécifique des migrations, selon lequel l'expérience des migrations est différente pour les femmes et les hommes, que ce soit les raisons pour lesquelles ils quittent leur pays d'origine et le transit, et les défis, notamment l'accès à la protection juridique et sociale et à des services de santé,

(Canada)

DISPOSITIF

Nouveau paragraphe 8bis:

Appuyer l'amendement proposé par l'Ukraine visant à ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 8 comme suit :

8bis. exhorte les Parlements membres de l'UIP à promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de programmes spécifiques protégeant les droits des réfugiés, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des enfants, en facilitant l'emploi, en assurant une éducation dans la langue maternelle et en préservant les liens culturels des enfants réfugiés avec leur patrie ;

(Ukraine)

Nouveau paragraphe 9bis:

Appuyer l'amendement proposé par le Canada visant à ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 9 comme suit :

9bis. encourage les gouvernements des pays d'accueil à entreprendre la collecte de données ventilées sur les flux migratoires afin d'élaborer des programmes adaptés aux sexes et aux groupes d'âge ;

(Canada)

Nouveau paragraphe 10bis:

Appuyer l'amendement proposé par la Türkiye visant à ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 10 comme suit :

10bis. invite également tous les gouvernements à promulguer des lois et à mettre en œuvre des pratiques en faveur des victimes de la traite des êtres humains, y compris, mais sans s'y limiter, en facilitant l'accès à la justice, en protégeant les victimes, en leur apportant un soutien psychologique, notamment en leur donnant accès à des mesures tenant compte de la problématique hommes-femmes et des enfants, et en prolongeant leur permis de séjour pendant qu'elles se remettent des effets de leurs expériences ;

(Türkiye)

Paragraphe 13

Appuyer l'amendement proposé par la Thaïlande visant à modifier le paragraphe 13 comme suit :

13. demande aux pays d'origine et de transit de mener des enquêtes approfondies sur les itinéraires de la traite, de coopérer pleinement avec les États limitrophes et de contribuer à l'élimination de la traite organisée des êtres humains vers des pays tiers, ainsi que de surveiller les réseaux sociaux et les plateformes en ligne, qui facilitent désormais les activités de traite transnationale, et de partager des renseignements sur la traite avec les pays concernés par les flux migratoires au moyen de canaux de communication sécurisés ;

(Thaïlande)